



Monsieur le Président
Agglomération Orléans Val de Loire
Espace St Marc
Place du 6 Juin 1944
BP 95801
45058 Orléans Cedex 1

Orléans, le 6 juin 2012.

Objet : malfaçons sur la seconde ligne de Tram de l'Agglomération orléanaise.

Monsieur le Président,

Suite à l'invitation qui nous a été faite, nous nous sommes rendus à la visite de la nouvelle ligne de Tram organisée pour les associations de personnes en situation de handicap par l'équipe de CLEO.

Nous ne pouvons monsieur le Président que vous faire part de notre plus grande déception quand à la prise en compte du handicap et de l'accessibilité sur cette réalisation.

Sans se substituer au compte rendu qui vous sera fait par vos équipes, il nous semble néanmoins important de vous faire part de nos impressions, sur une réalisation pour laquelle l'accessibilité nous semble ne pas avoir été anticipée.

Nous en voulons pour preuve les quelques éléments suivants :

- Absence de contrastes de couleurs entre les bandes d'éveil de vigilance et le reste du cheminement
- Absence de barrières de protection sur certains endroits dangereux (Pont Bordeaux)
- Absence de cheminement clair à des endroits difficiles ou spacieux (Place de Gaulle)
- Manque de Clarté dans le fonctionnement des Feux sonores
- Des quais avec une seule rampe d'accès ce qui oblige à effectuer de nombreux détours
- Des marches restent présentent au niveau des traversées ce qui empêche la traversée
- Les bateaux sont souvent trop haut et non bizautés
- Largeur de cheminements inadéquats entre les stationnements et les devantures (rue Jeanne d' Arc).

Si ces éléments peuvent sembler mineurs, ils entravent gravement la libre circulation des Personnes en Situation de Handicap.



Toutefois, un problème rencontré nous alarme d'avantage : la lacune verticale d'au moins 4 cm entre le quai et le tram qui occasionne une marche dangereuse voir insurmontable pour les personnes en situation de handicap, aussi bien à la montée qu'à la descente.

Nous avons effectué le test avec fauteuil roulant et avec des personnes malvoyantes, et nous arrivons tous au même constat... il faut trouver une solution pour combler cette lacune verticale qui se cumule à un plancher non plat du matériel roulant.

Nous ne pouvons nous permettre d'accepter une telle erreur, et il est de votre devoir Monsieur le Président de faire le nécessaire afin qu'une solution soit trouver dans les plus brefs délais, au risque de voir à partir du 30 Juin prochain les personnes en situation de handicap dans l'incapacité d'utiliser ce nouveau moyen de transport qui est proposé.

Pour se faire, nous restons à votre disposition, afin que soit organisée une nouvelle visite du tracé, celle-ci en Tram et en votre présence, afin que vous puissiez prendre conscience des difficultés occasionnées par cette situation.

Nous sommes certains Monsieur le Président que le nécessaire sera fait, et nous restons à votre entière disposition afin de travailler avec vous sur ce sujet.

**Pour l'Association des
Paralysés de France
Le Directeur
Kristof COLLIOT**

**Pour le Collectif Handicap
Visuel Région Centre
Le Président
Thierry NICOLLE
P/O Le Secrétaire
Bruno GENDRON**

**Pour l'Association Valentin
Haüy
La Présidente
Gisèle BOUVIER**